



LE SYNDICAT MIXTE DES MILIEUX AQUATIQUES ET DES RIVIERES

Délib. BS-
N° 03/2026
Page 1/2

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

L'an deux mille vingt-six, le dix septembre, à neuf heures et trente minutes, le Bureau Syndical du Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques et des Rivières dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège du Syndicat Mixte du Delta de l'Aude à Narbonne, sous la Présidence de Monsieur Eric Ménassi, Président du SMMAR EPTB Aude.

Nombre de délégués en exercice : 16
Nombre de délégués présents ou représentés : 11
Date de convocation du Comité : 20 août 2026

Délégués titulaires présents :

Département de l'Aude : M. Daniel DEDIES ;
Grand Narbonne : Marie Christine THERON-CHET
SIAH Fresquel : M. François DEMANGEOT ;
SM Aude Centre : M. Christian MAGRO ;
SIAH Corbières Maritimes : M. Lionel GALINIE
SB Orbieu Jourres : M. André Hernandez
SM du Delta de l'Aude : M. Xavier BELART
Carcassonne Agglo : M. Eric Ménassi ; M. Christian BELONDRADE
CC Région Lézignanaise Corbières Minervois : M. Serge MARRET
CC la Domitienne : M. Thierry DAURAT

Mme Marie Christine THERON CHET a été nommée secrétaire de séance.

OBJET : APPROBATION DE CONVENTIONNEMENT SMMAR -METEO France ; Demande d'accès aux données ANTILOPE via l'API Météo France

Météo-France propose au SMMAR EPTB AUDE la mise à disposition gratuite des données pluviométriques ANTILOPE 15 minutes, accessibles via ses API.

Ces données constituent un apport important pour le suivi en temps réel des épisodes pluvieux et le fonctionnement des SDAL.

Conformément aux modalités définies par Météo-France, cette convention doit également être signée par le Service de Prévisions des Crues Méditerranée Ouest (SPC MO)

Convention à titre gratuit

Le Bureau Syndical à l'unanimité des voix :

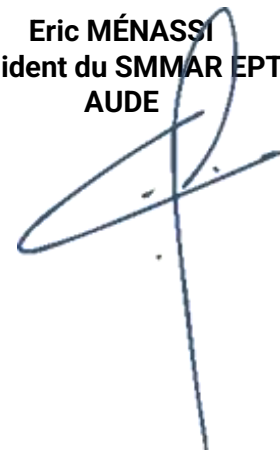
APPROUVE le conventionnement avec Météo France.

AUTORISE le Président à signer cette convention.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme

Eric MÉNASSI
Président du SMMAR EPTB
AUDE

A large, stylized blue ink signature of Eric Ménassi, consisting of a large loop and a long vertical stroke.

Le Président,

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr